CNC DPF

Spécialisation professionnelle

Certificat national de compétences
Délégué·e aux prestations familiales

ASKORIA
Les Campus des solidarités

Niveau visé : Niveau 6 (Bac +3) | Durée : 10 mois | Modalité : Présentiel | Campus ASKORIA : Rennes

Prochain démarrage : septembre 2025

Code RNCP : 4900 (Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2025)
Certificateur : ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques

Le métier

Acteur du dispositif de la protection de l'enfance, le délégué aux prestations familiales exerce les mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial, qui lui sont confiées par le juge des enfants pour :

- Assurer la protection des enfants et la cohérence de la cellule familiale en préservant l'utilisation et la destination des prestations familiales pour le logement, la santé, l'alimentation, l'éducation et les loisirs des enfants.
- Travailler avec la famille à l'équilibre et à l'éducation budgétaire à partir de la gestion directe des prestations familiales en vue d'aider les parents à retrouver une autonomie financière.
- Conduire auprès des parents une action éducative visant la réappropriation de leurs responsabilités parentales.

Textes réglementaires encadrant la certification

La formation

La formation préparant au CNC DPF est organisée en **2 domaines de formation** (DF décomposés en modules) à certifier pour obtenir le certificat :

- **DF 1 : La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial**
  - Module 1.1 : le cadre juridique
  - Module 1.2 : la connaissance du public
  - Module 1.3 : l'accompagnement éducatif et budgétaire
- **DF 2 – Le délégué aux prestations familiales**
  - Module 2.1 : les contours de l'intervention et ses limites
  - Module 2.2 : les relations avec le juge et les autres partenaires
  - Module 2.3 : déontologie et analyse des pratiques.

La partie théorique de la formation compte **180h d'enseignements** (sauf dispense accordée sur un ou plusieurs modules de formation), et **3,5 H de certification**.

La formation intègre **un stage pratique de 10 semaines consécutives (350 heures)** pour les personnes ne justifiant pas d'une expérience professionnelle de 6 mois dans le cadre d'une activité tutélaire.

Modalités pédagogiques

ASKORIA fait appel à une équipe pluridisciplinaire composée de **spécialistes de la protection de l'enfance, de juristes, de psychologues, d'experts en matière de gestion et de professionnels du champ tutélaire…**

La formation articule **apports théoriques et exercices pratiques** pour favoriser l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions de délégué aux prestations familiales.
En fonction des thématiques abordées, les exercices pratiques prennent la forme d'études de cas, et de mise en situation, d'élaboration de budget, de rédaction d'écrits à destination du juge des enfants.

La formation associe des temps de formation en présentiel et en distanciel.

Avec le CNC DPF, je peux :

- **Comprendre les problématiques** des bénéficiaires des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial.
- **Gérer des prestations familiales** adaptées aux besoins des enfants.
- **Mettre en œuvre un projet d'intervention** auprès des familles.
- **Communiquer avec les acteurs** de la protection de l'enfance.

100% de réussite
au CNC DPF en 2024 à ASKORIA, soit 9 personnes diplômées.

85% des diplômé•es
sont en emploi dans les 6 mois suivant la formation

Enquête d'insertion ASKORIA • Cleor Bretagne
Données 2024

Accéder à la formation

Profils et prérequis

Ce programme de formation s'adresse :

- **à toute personne titulaire d'un diplôme en travail social de niveau 5** inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (bac +2), et justifiant d'une expérience professionnelle de plus de 3 années dans un domaine nécessaires à l'exercice des fonctions de délégué aux prestations familiales.
- **aux professionnels en poste** exerçant des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial.

Voies d'accès

Vous pouvez préparer le CNC DPF **en formation continue.**

Financements

En fonction de votre statut (salarié, demandeur d'emploi, étudiant…), vous pouvez mobiliser différents dispositifs de financement de la formation :

- **CPF** (Compte Personnel de Formation)
- **Transition Pro**
- **Financement personnel**
- **Financement Employeur ou OPCO**

MON COMPTE FORMATION

Je m'inscris !

Mon Espace Candidat•e

- **Je crée mon compte** en ligne sur le portail d'inscription d'ASKORIA.
- **Je dépose une demande** de renseignement en ligne.
- **ASKORIA me recontacte et m'accompagne** : conseil en orientation professionnelle, devis, financements, prérequis.
- **Je réalise en ligne un test d'autopositionnement** pour situer mon niveau avant l'entrée en formation.
- **Je rencontre un.e professionnel.le d'ASKORIA lors d'un entretien** visant à construire mon parcours de formation personnalisé.

Je candidate sur le portail d'inscription ASKORIA
webaurion.askoria.eu